

Le métier. *Le TISF effectue une intervention sociale*

préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser

l'autonomie des personnes et leur intégration dans

l'environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Il accompagne et soutient les familles, les personnes en

difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes

âgées, malades ou handicapées.

Ce travailleur social peut également avoir un rôle

d'accompagnement social des usagers vers l'insertion et

contribuer au développement de la dynamique familiale,

en soutenant tout particulièrement la fonction parentale.

Technicien
de l'**intervention
sociale et familiale**
(TISF)



Domaines d'activités. 8000 TISF sont actuellement en poste. Si le lieu principal de leurs interventions est le domicile (par l'intermédiaire d'associations d'aide à domicile), celui-ci doit être compris au sens large du lieu habituel de vie telles que peuvent l'être les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (foyers de l'enfance, résidences pour personnes âgées, services d'hébergement pour adultes handicapés, ...). Ces professionnels peuvent de plus intervenir dans le cadre d'actions collectives auprès de groupes (telles que les actions mises en œuvre dans des politiques publiques d'action sociale) visant, notamment, à favoriser l'intégration des personnes dans leur environnement.

Technicien de l'**intervention sociale et familiale**

Diplôme d'Etat de niveau IV / Formation sur 2 ans / à Montpellier

Pour s'inscrire

. Conditions d'accès

Il n'y a pas de conditions de diplôme pour accéder à la formation

La formation peut s'effectuer :

- en formation initiale
- en situation d'emploi

Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans au et avoir satisfait aux épreuves d'admissibilité et d'admission. Il peut être dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité s'il est titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau IV.

. Calendrier

Inscription > février à mai

Epreuves écrites (admissibilité) et orales (admission) > juin

Rentrée > septembre

Une formation théorique et pratique

> **950 heures de formation théorique :**
réparties en 6 domaines de formation (DF)

- DF1 : Conduite du projet d'aide à la personne (270 h.)
- DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau (100 h.)
- DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne (150 h.)
- DF4 : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur quotidien (150 h.)
- DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale (150 h.)
- DF6 : Accompagnement social vers l'insertion (130 h.)

> **33 semaines de formation pratique** à effectuer sur au moins deux sites qualifiants différents ; l'un des sites retenus doit permettre au stagiaire d'intervenir au domicile des personnes aidées.

Ce diplôme est délivré par le ministère des Affaires sociales. Cette formation est définie par l'arrêté du 25 avril 2006. Elle est financée par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon.

Statut : carte de scolarité, bourse possible sous conditions de ressources

+ d'infos

www.irts-lr.fr

04 67 07 82 83 / gil.andrieux@irts-lr.fr

> Dossier d'inscription sur le site internet

> Toutes les infos nécessaires actualisées (dates, procédures, frais de sélection, d'inscription et de scolarité, résultats...)

> Modalités particulières (allègements, VAE)

> Autres : compléments d'infos sur le métier...

+ d'infos